



Choisir un CAP ou un Bac pro

Vous êtes en 3^e, vous envisagez une formation professionnelle à la rentrée 2019. Oui, mais laquelle ? Les Journées portes ouvertes et les mini-stages peuvent vous aider dans le choix d'un diplôme. L'alternance, par le biais de l'apprentissage peut être également une voie de formation à envisager.

A la découverte des formations de la voie professionnelle. Plus de 150 formations sont accessibles dans les lycées ou les centres de formations d'apprentis (CFA). Comment choisir le CAP ou le Bac pro qui correspond à vos intérêts ? La formation choisie correspond-elle bien à l'idée que vous vous en faites ? Êtes-vous prêt à étudier loin de chez vous ? Les établissements vous aident à apporter une réponse à ces interrogations.

Journées portes ouvertes (de février à mai) : Les lycées (public, privé, agricole) et les CFA de l'académie de Clermont-Ferrand (départements de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme) vous ouvrent leurs portes, vous accueillent, vous et votre famille, pour une journée ou une demi-journée. Vous visitez l'établissement, les ateliers, les salles de cours, éventuellement le self et l'internat. Vous rencontrez les professeurs et souvent aussi les élèves de la filière choisie. Vous pouvez leur poser toutes vos questions (horaires, matières, stages, insertion



professionnelle, poursuite d'études...).

Mini-stage : Vous avez également la possibilité d'approfondir votre connaissance de l'établissement par un mini-stage (attention aux dates d'inscription). Chaque établissement établit un calendrier de visite. En général, elles s'échelonnent de janvier à avril. Vous devez vous inscrire auprès de votre collège. Toutes les informations peuvent vous être données par votre professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale (Psy-EN) ou le secrétariat. Vous décidez ensuite si vous voulez ou non demander cette formation ou cet établissement. Participer à un mini-stage ne vous engage pas. Cette possibilité de découverte est également offerte aux élèves de seconde qui souhaitent se réorienter dans l'enseignement professionnel.

L'apprentissage, pour quoi faire ? Pour bénéficier d'une for-

mation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements, plus théoriques, dispensés dans un centre de formation. Un tiers du temps est passé en centre, les deux autres tiers sont en entreprise. Vous bénéficiez d'un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale), d'une rémunération (pourcentage du Smic et exonération fiscale) et d'un contact étroit avec le monde professionnel. Le diplôme est identique à celui préparé sous le statut scolaire.

Qui peut devenir apprenti ?

Pour devenir apprenti, il faut, sauf situations particulières, être âgé de 16 à 30 ans au début du contrat d'apprentissage et être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche. Les jeunes âgés d'au moins 15 ans peuvent souscrire un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (fin de 3e). Pour les jeunes de moins de 15 ans qui ont accompli la scolarité du collège, il est prévu qu'ils puissent s'inscrire, sous statut scolaire, dans un centre pour débiter leur formation. Pour ce faire, il faut qu'ils atteignent l'âge de 15 ans avant le terme de l'année civile.

Comment le devenir ? Première démarche : rechercher une entreprise d'accueil. Pour cela, on peut : se présenter ou postuler dans des entreprises que l'on

connaît ou que l'on a repérées dans les annuaires, s'adresser aux chambres de métiers et aux chambres de commerce et d'industrie, contacter les syndicats professionnels du métier envisagé, se renseigner auprès de Pôle emploi, et consulter les sites internet des conseils régionaux. Deuxième démarche : rechercher le centre de formation dans lequel on envisage de s'inscrire. Il peut également apporter une aide efficace dans la recherche d'un employeur.

Des ressources à disposition.

La liste des établissements et de leurs formations dans le guide régional «Après la 3ème, rentrée 2019» est consultable en ligne sur le site de l'Onisep, rubrique « Guides d'orientation », de même que la liste des journées portes ouvertes (JPO) pour le secondaire. Les Psy-EN sont à votre disposition pour étudier avec vous le CAP ou le Bac pro le mieux adapté à votre profil. Vous pouvez les rencontrer au centre d'information et d'orientation (CIO) le plus proche de votre domicile ou dans votre établissement.

A noter : pour pouvoir aboutir, ces démarches doivent être engagées dès les mois de mars ou avril.

EN SAVOIR PLUS

Toutes les adresses des CIO : ac-clermont.fr rubrique « Orientation »